

LOI SUR LES CAISSES POPULAIRES ET LES CREDIT UNIONS

AVIS DE CHANGEMENT DES ADMINISTRATEURS

1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA CAISSE POPULAIRE OU DE LA CENTRALE	ADRESSE
2. AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE LE _____, LES PERSONNES (date) NOMMÉES CI-DESSOUS ONT CESSÉ D'ÊTRE ADMINISTRATEURS DE LA CAISSE POPULAIRE OU DE LA CENTRALE:	
NOM	ADRESSE
3. AVIS EST PAR LA PRÉSENTE ÉGALEMENT DONNÉ QUE LE _____, LES PERSONNES (date) NOMMÉES CI-DESSOUS SONT DEVENUES ADMINISTRATEURS DE LA CAISSE POPULAIRE OU DE LA CENTRALE:	
NOM	ADRESSE
4. DATE	SIGNATURE DU DIRIGEANT DE LA CAISSE POPULAIRE OU DE LA CENTRALE

Directives: Donner les noms et les adresses personnelles au complet. Un numéro de case postale ne suffit pas.. *L'avis doit être soumis avec le droit de dépôt exigible. (5 \$ à l'ordre du ministre des Finances).*